

Le 7 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL de la 110^e séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du réseau de transport collectif régional (RTCR) de la MRC de L'Assomption située au 75, rue Notre-Dame à Repentigny, le mercredi 7 octobre 2015 sous la présidence de monsieur André Hénault.

Sont présents formant quorum :

- Monsieur André Hénault, Président, préfet de la MRC de Joliette
- Madame Danielle H. Allard, préfète de la MRC de Montcalm
- Monsieur Stéphane Berthe, représentant de la MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet de la MRC de Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet de la MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant de la MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant de la MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet de la MRC de D'Au-tray
- Monsieur Gérard Jean, représentant de la MRC de D'Au-tray
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut du préfet de la MRC Les Moulins

Est également présente :

- Madame Tanya Grenier, directrice générale-secrétaire-trésorière du CRTL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2015
 - 2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2015
 - 2.2.1 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL
3. Procès-verbal du comité exécutif - Aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
 - 5.1 Déboursés – août
 - 5.2 Conciliation bancaire - août
 - 5.3 Liste des comptes à payer - Aucun
6. Sujets spécifiques
 - 6.1 Circuits régionaux
 - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 août 2015
 - 6.1.2 Circuit 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne – Contrat de transport en commun de personnes
 - 6.1.3 Circuit 35 Saint-Lin–Laurentides/Saint-Jérôme et circuit 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne – Ajouts de titres mensuels
 - 6.1.4 Circuit 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal – Discussions
 - 6.1.5 Circuit 35 Saint-Lin–Laurentides/Saint-Jérôme – Suivi de la rencontre entre le CRTL, la MRC de Montcalm et la Ville de Sainte-Sophie
 - 6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 30 septembre 2015
 - 6.3 Grille tarifaire 2016 du CRTL
 - 6.4 Prévisions budgétaires 2016
 - 6.5 Renouvellement des assurances collectives des employés
 - 6.6 Renouvellement de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants
 - 6.7 Renouvellement de l'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises
 - 6.8 Renouvellement du logiciel comptable SAGE
 - 6.9 Renouvellement de l'entente de service auprès de DIJITEC
 - 6.10 Acquisition de caméras pour le stationnement incitatif à Lavaltrie
 - 6.11 MTQ – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 1
 - 6.12 Gratuité pour la période des fêtes
 - 6.13 Calendrier 2016 des séances du conseil d'administration du CRTL
7. Transport adapté
8. Règlements - aucun
9. Avis de motion - aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 30 septembre 2015
13. Sujets divers
 - 13.1 Party de Noël des employés du CRTL
 - 13.2 Problématique, usager sans argent
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

Le 7 octobre 2015

CA-1058-
10/2015

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil d'administration du 7 octobre 2015 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté en ajoutant les sujets suivants :

- 13.3 Avancement des travaux – stationnement incitatif Lavaltrie
- 13.4 Gouvernance en transport collectif dans la région métropolitaine

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 7 octobre 2015

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1059-
10/2015

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2015

Il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 2 septembre 2015, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 2 septembre 2015

CA-1060-
10/2015

2.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 2 septembre 2015

2.2.1 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location des locaux intervenus entre le CRTL et Carrefour Bélair inc. vient à échéance au 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le CRTL désire reconduire le contrat de location pour une période d'une année ;

CONSIDÉRANT la proposition du propriétaire de reconduire le contrat de location pour une durée d'une année s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour un coût annuel de 52 584.00 \$ plus taxes applicable réparti en versement mensuel de 4 382 \$ plus taxes applicables payable au premier jour de chaque mois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Eric Chartré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à renouveler le contrat de location des bureaux du CRTL pour une année s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 pour un coût mensuel de 4 382.00 \$ plus taxes applicables.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 29 août au 30 septembre 2015, portant la référence CRTL-CA2015-10, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : - Liste de correspondance CRTL-CA2015-10
- CORR097-09/2015 lettre de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud

Le 7 octobre 2015

5. Bordereau des comptes

CA-1061-
10/2015

5.1 Déboursés

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Gouin, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1^{er} août 2015 au 31 août 2015 totalisant la somme de 5 197 858.36 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés du mois d'août 2015

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire du mois d'août 2015

Annexe 5.2 : Conciliation bancaire : août 2015

5.3 Liste des comptes à payer

Aucun

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 août 2015

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 août 2015.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 août 2015

CA-1062-
10/2015

6.1.2 Circuit no 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne – Contrat de transport en commun de personnes

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre Lanau Bus SEC et le CRTL pour la desserte du circuit 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne vient à échéance au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur accepte de signer une prolongation du contrat de desserte du circuit 37 pour une durée de 12 mois se terminant au 31 décembre 2016, et ce aux mêmes termes et conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire proposé est de 78,57 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente rencontre les objectifs budgétaires établis pour le circuit numéro 37;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda au présent contrat afin de rallonger la durée de la présente entente d'une année supplémentaire pour se terminer le 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT l'article 12.3 de la Loi sur les Conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal (L.R.Q., chapitre C-60.1), le CRTL transmettra une copie du contrat conclu avec le transporteur Lanau Bus SEC à la Commission des transports du Québec et au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le 7 octobre 2015

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de Conseil régional de transport de Lanaudière un addenda à la présente entente de service régional de transport collectif de personnes avec Lanau Bus SEC pour le circuit numéro 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne afin de prolonger d'une année le contrat pour se terminer le 31 décembre 2016.

QUE le taux horaire pour l'année 2016 soit établi à 78.57 \$.

QUE le CRTL transmette une copie de l'addenda signé avec Lanau Bus SEC, à la Commission des transports du Québec et au ministère des Transports.

6.1.3 Circuit 35 Saint-Lin–Laurentides/Saint-Jérôme et circuit 37 Saint-Lin–Laurentides/Terrebonne – Ajout de titres mensuels

Les membres conviennent de discuter de nouveau de ce point à la prochaine rencontre du conseil d'administration du CRTL.

Annexe 6.1.3 : Grilles tarifaires 2016 des circuits nos 35 et 37

6.1.4 Circuit no 125 Saint-Donat/Chertsey/Montréal - Discussions

Considérant l'importance des enjeux financiers, les membres conviennent de planifier rapidement une rencontre entre les partenaires concernées par ce circuit afin de discuter des modifications de répartitions des coûts.

Les membres conviennent que le sujet doit être discuté de nouveau à la prochaine séance du conseil d'administration et faisant suite à la rencontre intervenue entre les partenaires du circuit 125.

6.1.5 Circuit no 35 Saint-Lin–Laurentides/Saint-Jérôme - Suivi de la rencontre entre le CRTL, la MRC de Montcalm et la Ville de Sainte-Sophie

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport aux membres de sa rencontre entre la direction du CRTL, de la MRC de Montcalm et de la municipalité de Sainte-Sophie en rapport avec une éventuelle contribution financière de la municipalité de Sainte-Sophie au circuit 35.

Considérant le refus de la Ville de Ste-Sophie de contribuer financièrement au circuit 35, il est convenu de fixer une rencontre entre le CRTL et la MRC de Montcalm afin d'établir la desserte de service futur du circuit 35.

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette au 30 septembre 2015

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par réseaux au 30 septembre 2015.

Annexe 6.2 : Statistiques Centrale d'appels au 30 septembre 2015

6.3 Grille tarifaire 2016 du CRTL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière doit adopter annuellement sa grille tarifaire;

CONSIDÉRANT la proposition de grille tarifaire incluant les modifications suivantes :

- Ajout de titres mensuels sur les circuits 35 et 37
- Abolition du titre unitaire réduit
- Majoration de 2 % sur les titres unitaires et les carnets
- Titres mensuels du circuit #125 à 50% au lieu de 60% (et #34 zones correspondantes)
- Gratuité pour les enfants de 11 ans et moins si accompagnés d'un adulte défrayant un titre de transport valide
- Carnet de 6 passages sur l'ensemble des circuits à 20% réseau (remplace les 10 passages sur les circuits #31, 32, 35, 46 et 50).

Le 7 octobre 2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL adopte sa grille tarifaire telle que déposée.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC situées sur son territoire.

Annexe 6.3 : Grille tarifaire 2016 du CRTL

CA-1064-
10/2015

6.4 Prévisions budgétaires 2016

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit établir ces prévisions budgétaires pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT les différents pourparlers qui ont actuellement lieu entre les partenaires du circuit 125 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil régional de transport de Lanaudière adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2016 à l'exception du budget relatif au circuit 125 St-Donat/Chertsey/Montréal.

QUE le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC situées sur son territoire.

Annexe 6.4 : - Prévisions budgétaires 2016 du CRTL

CA-1065-
10/2015

6.5 Renouvellement des assurances collectives des employés

CONSIDÉRANT QUE les employés du CRTL bénéficient d'une assurance collective souscrite auprès de L'Union-Vie compagnie mutuelle d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance auprès de la compagnie L'Union-Vie Mutuelle vient à échéance le 31 octobre 2015 ;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du contrat d'assurance par la compagnie L'Union Vie Mutuelle pour une période de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement l'assurance collective avec la compagnie d'assurance L'Union-Vie Mutuelle, et ce, pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2015.

CA-1066-
10/2015

6.6 Renouvellement de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance responsabilité civile des sociétés à but non lucratif incluant la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants;

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barrette & fils inc. a négocié auprès de la compagnie d'assurance générale, La Souveraine, qui accepte de renouveler la protection de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants en ajustant les coûts en fonction du budget, soit une augmentation de cent-vingt-deux dollars (122 \$) avec une limite d'assurance de 1 million de dollars;

Le 7 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de trois-mille-quatre-cent-soixante et onze dollars et soixante-cinq (3 471.65 \$), taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement l'assurance de la responsabilité civile des sociétés à but non lucratif, incluant la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants avec La Souveraine, pour un terme d'un an au coût de trois-mille-quatre-cent-soixante et onze dollars et soixante-cinq dollars (3 471.65 \$), taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016.

CA-1067-
10/2015

6.7 Renouvellement de l'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler pour un terme d'un an la police d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la firme Antonio Barrette & fils inc. a négocié auprès de la compagnie d'assurance générale RSA, qui accepte de renouveler la police d'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises avec une augmentation de la franchise de 500 \$ à 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût proposé de ce renouvellement est de deux-mille-cent dollars (2 100 \$), taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement l'assurance des biens et de la responsabilité civile des entreprises avec RSA pour un terme d'un an pour une dépense n'excédant pas deux-milles cent dollars (2 100 \$), taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016.

CA-1068-
10/2015

6.8 Renouvellement du logiciel comptable SAGE

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit renouveler le contrat de service et la mise à jour de Sage 50 Comptabilité Supérieur pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de six-cent-quarante-neuf dollars (649,00 \$), plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement du contrat de service et de la mise à jour de Sage 50 Comptabilité Supérieur au coût de six cent quarante-neuf dollars (649,00 \$), plus taxes applicables.

CA-1069-
10/2015

6.9 Renouvellement de l'entente de service auprès de DIJITEC

CONSIDÉRANT QUE le CRTL doit renouveler le contrat de service contracté auprès de l'entreprise DIJITEC ;

Le 7 octobre 2015

CONSIDÉRANT QUE ce contrat couvrira la période du 2 janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce renouvellement est de 1 258,98 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur François Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires au renouvellement de l'entente de service auprès de DIJITEC au coût de mille-deux-cent-cinquante-huit et quatre-vingt-dix-huit dollars (1 258,98 \$) taxes incluses.

CA-1070-
10/2015

6.10 Acquisition de caméras pour le stationnement incitatif à Lavaltrie

CONSIDÉRANT l'implantation d'un nouveau site de stationnement incitatif à Lavaltrie ;

CONSIDÉRANT les besoins d'implanter un système de caméra sur le site ;

CONSIDÉRANT une soumission de la firme GC Alarme Sécurité inc. pour l'installation d'un système de caméras HD comprenant 1 enregistreur à 4 entrées et un total de 4 caméras 1080p. pour un montant de trois-mille-cinq-cent-quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux dollars (3 581.82 \$), plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition de caméras pour le stationnement incitatif à Lavaltrie pour un montant de trois-mille-cinq-cent-quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux dollars (3 581.82 \$), plus taxes applicables.

CA-1071-
10/2015

6.11 MTQ – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet 1

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du ministère des Transports du Québec informant que dans le cadre du Volet 1 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) la contribution maximale pour l'amélioration des services sur le territoire desservi par le CRTL est de 4 225 947 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE le plafond de subvention des MRC offrant un service de transport local et du CRTL pour l'exploitation des circuits régionaux doivent être modifié ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Éric Chartré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les plafonds de subvention répartie entre les MRC offrant un service local et du CRTL pour l'exploitation des circuits régionaux soient répartis comme suit :

CRTL – CIRCUITS RÉGIONAUX	119 726,00 \$
CTJM - MRC DE JOLIETTE	320 531,31 \$
RTCR – MRC DE L'ASSOMPTION	1 349 949,26 \$
URBIS – MRC LES MOULINS	2 435 740,43 \$
TOTAL	4 225 947,00 \$

QU'advenant que l'offre de service de l'un ou plusieurs de ces organismes n'atteignent pas les montants déterminés précédemment, le choix de répartition de la somme excédentaire soit déterminé et entériné par le conseil d'administration du CRTL.

Le 7 octobre 2015

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux organismes concernés.

Annexe 6.11 : Lettre du MTQ

Annexe 6.11 : Répartition amélioration des services entre les organismes

CA-1072-
10/2015

6.12 Gratuité pour la période des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE durant les années antérieures le CRTL a offert la gratuité à ses usagers les 25 décembre et 1^{er} janvier ;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL offre la gratuité aux usagers les 25 décembre 2015 et 1^{er} janvier 2016;

CA-1073-
10/2015

6.13 Calendrier 2016 des séances du conseil d'administration du CRTL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer un calendrier des rencontres pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de calendrier de séance du conseil pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la rencontre prévue au mois d'octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil d'administration du CRTL pour l'année 2016 se détaille comme suit :

Mercredi 17 février 2016	MRC DE D'AUTRAY
Mercredi 27 avril 2016	MRC DE JOLIETTE
Mercredi 22 juin 2016	MRC DE MATAWINIE
Mercredi 7 septembre 2016	MRC LES MOULINS
Mercredi 5 octobre 2016	RTCR DE LA MRC DE L'ASSOMPTION
Mercredi 7 décembre 2016	MRC DE MONTCALM

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Éric Chartré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le calendrier des rencontres 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Annexe 6.13 : Calendrier des séances du CRTL pour 2016

7. Transport adapté

Aucun point à l'ordre du jour

8. Règlement

Aucun

9. Avis de motion

Aucun

Le 7 octobre 2015

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan au 30 septembre 2015

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* et du bilan au 30 septembre 2015.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs : août et septembre 2015
- Plaintes et commentaires négatifs : août et septembre 2015
- Bilan au 30 septembre 2015

13. Sujets divers

13.1 Party de Noël des employés du CRTL

CONSIDÉRANT QUE les employés du CRTL ont organisé un souper de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par monsieur Réjean Gouin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le CRTL offre aux employés du CRTL un souper de Noël.

13.2 Problématique, usager sans argent

Les membres conviennent d'octroyer un droit de passage gratuitement à certain usager et selon des conditions particulières, un responsable devra autoriser la procédure et un registre devra être maintenu afin d'éviter les abus.

13.3 Stationnement incitatif à Lavaltrie

Les membres sont informés que le stationnement incitatif est en service depuis le 28 septembre 2015.

13.4 Gouvernance en transport collectif dans la région métropolitaine

Discussions

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 2 décembre 2015 à la MRC de Montcalm à compter de 9 h.

CA-1074-
10/2015

Le 7 octobre 2015

CA-1075-
10/2015

Levée de la présente séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance ordinaire du 7 octobre 2015 soit et est levée.

André Hénault
Président

Tanya Grenier
Directrice générale / Secrétaire-trésorière